



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

> Paris

INFO FLASH No. PA09/01

DATE: 8 janvier 2009
DATE EFFECTIVE: 14 janvier 2009

Conséquences sur les marchés dérivés de la mise en place du Carnet d'Ordres Unique (Single Order Book)

Résumé :

Cet Info Flash informe les membres des conséquences sur les marchés dérivés de la mise en place du Single Order Book sur les marchés comptant d'Euronext à compter du mercredi 14 janvier 2009.

1. Un Carnet d'Ordres Unique (Single Order Book) sur les marchés comptant d'Euronext

Principe

Le Carnet d'Ordres Unique consiste à regrouper sur une unique ligne de négociation toute valeur cotée sur plusieurs marchés comptant d'Euronext (valeur multi-listée) en introduisant pour chaque valeur le concept de "Marché de référence". Le Carnet d'Ordres Unique permettra donc de concentrer la liquidité, et ainsi d'améliorer les spreads et augmenter la profondeur de marché pour obtenir la formation d'un meilleur prix. Cette concentration des ordres sur une unique ligne de négociation n'empêche pas pour autant les émetteurs de choisir d'être cotés sur plusieurs places au sein d'Euronext afin d'augmenter leur visibilité, d'être éligibles dans des indices locaux ou de voir leurs volume et prix publiés dans les media nationaux.

Valeurs concernées

Le projet de Carnet d'Ordres Unique concerne l'ensemble des titres cotés sur le marché comptant d'Euronext en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Un marché de référence a été désigné pour chacun des titres concernés, y compris pour les titres mono-listés.

Date de lancement

La négociation sur le Carnet d'Ordres Unique commencera le **14 Janvier 2009**, soit trois jours avant le lancement d'ESES Stream 3, le projet de règlement via Euroclear des titres de la zone Euronext (Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities).

Web site: www.nyx.com/liffe

Les Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext (« Liffe ») comprennent les marchés d'Instruments Dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Management qui concernent respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté afin d'assurer que les informations contenues dans cet Info-Flash soient exactes et non trompeuses, ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute utilisation qui pourrait en être faite (hormis dans les cas prévus par la loi). EURONEXT N.V. n'apporte aucune garantie, à titre exprès ou implicite, quant à l'exactitude du contenu des informations fournies ou la justesse de l'information, pour quelque raison que ce soit. Le contenu de cet Info-flash est fourni à simple titre d'information et ne saurait être considéré à titre de conseil en matière d'investissement. Ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans ce document. De même que le contenu de cet Info-Flash ne peut être assimilé à un contrat ou tout élément de contrat entre Euronext et le destinataire de cet Info-Flash.
Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands

**Liffe**

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

Impact

Le Carnet d'Ordres Unique n'aura aucun impact sur le système NSC dans la mesure où les règles de marché et la gestion du carnet d'ordres demeurent inchangées. En pratique, la mise en place du Carnet d'Ordres Unique a pour effet la fermeture des carnets d'ordres sur les places de marché autres que le marché de référence.

Pour en savoir plus

Tous les détails et la documentation relatifs à la mise en place du Carnet d'Ordres Unique sont disponibles sur notre site web à l'adresse www.euronext.com/singleorderbook.

2. Impact du carnet d'Ordres Unique sur les marchés dérivés**Contrats d'options concernés**

Seules 5 valeurs sont sous-jacentes à des classes d'options négociées sur au moins deux marchés parmi ceux d'Amsterdam, Bruxelles et Paris. Le tableau ci-dessous indique le marché de référence désigné pour les valeurs sous-jacentes concernées ainsi que les classes d'options correspondantes.

Valeur sous-jacente			Contrat d'option	
Nom	Code ISIN	Marché de référence	Mnémonique	Marché
Air France - KLM	FR0000031122	Euronext Paris	AFA	Amsterdam
			AF1 (style américain) AF2 (style européen)	Paris
Arcelor-Mittal	LU0323134006	Euronext Amsterdam	MT	Amsterdam
			MI1 (style américain) MI3 (style européen)	Paris
Dexia	BE0003796134	Euronext Brussels	DXB	Bruxelles
			DX1 (style américain) DX2 (style européen)	Paris
Fortis	BE0003801181	Euronext Brussels	FOR	Amsterdam
			FRB	Bruxelles
Unibail-Rodamco	FR0000124711	Euronext Paris	UBL	Amsterdam
			UL1 (style américain)	Paris

Web site: www.nyx.com/liffe

Les Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext (« Liffe ») comprennent les marchés d'Instruments Dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Management qui concernent respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté afin d'assurer que les informations contenues dans cet Info-Flash soient exactes et non trompeuses, ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute utilisation qui pourrait en être faite (hormis dans les cas prévus par la loi). EURONEXT N.V. n'apporte aucune garantie, à titre exprès ou implicite, quant à l'exactitude du contenu des informations fournies ou la justesse de l'information, pour quelque raison que ce soit. Le contenu de cet Info-flash est fourni à simple titre d'information et ne saurait être considéré à titre de conseil en matière d'investissement. Ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans ce document. De même que le contenu de cet Info-Flash ne peut être assimilé à un contrat ou tout élément de contrat entre Euronext et le destinataire de cet Info-Flash.

Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

Les options restent multi-négociées

Sur plusieurs de ces classes d'options l'activité se répartit de manière équitable entre deux places de cotation et des positions ouvertes relativement élevées portent sur des échéances lointaines. Depuis plusieurs années de nombreuses mesures visant à l'harmonisation entre les différentes places de cotation ont été adoptées, tant au niveau des caractéristiques des produits que des procédures de négociation. Des différences perdurent néanmoins entre les marchés de Liffe, notamment en termes de structure de marché.

Bien que la volonté de Liffe soit résolument de tendre vers un carnet d'ordres unique, compte tenu de ces différences il ne paraît pas envisageable à ce stade de clôturer ou de transférer les positions ouvertes sur l'une des places de cotation au profit d'une autre pour tous les contrats d'options multi-listés. En conséquence **Liffe conserve les contrats d'options multi-listés avec leurs caractéristiques propres.**

Exercice, assignement et stratégies associant le sous-jacent

A compter du 14 janvier 2009 le sous-jacent des options multi-listées devient négociable sur une place unique. Le prix de référence du sous-jacent d'une option multi-listée sera donc déterminé sur son marché de référence.

Les négociations effectuées sur le marché comptant suite à un exercice, un assignement ou dans le cadre d'une stratégie associant l'option et son sous-jacent seront automatiquement effectuées sur le marché de référence de la valeur sous-jacente.

Exemple

- Actuellement il existe trois classes d'options sur le sous-jacent Dexia:
 - une cotée sur le marché de Bruxelles (DXB)
 - deux cotées sur le marché de Paris (DX1 and DX2)
- A compter du 14 Janvier 2009 les trois classes d'options demeureront cotées sur leurs marchés respectifs mais seront basées sur une unique valeur : Dexia (BE0003796134), dont le marché de référence est celui de Bruxelles.

L'exercice de contrats d'options DX1 ou DX2 sur le marché de Paris résultera automatiquement en la livraison du titre Dexia sur le marché de Bruxelles.

Web site: www.nyx.com/liffe



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

Désignation d'un cash agent par les membres compensateurs

Afin de gérer les négociations résultant des exercices ou des stratégies associant une option et son sous-jacent, LCH.Clearnet SA a demandé aux membres compensateurs sur les marchés dérivés de confirmer ou désigner un cash agent sur les marchés comptant de NYSE Euronext à Amsterdam, Bruxelles et Paris.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'Info Flash publié le 23 juin 2008 disponible sur le site www.lchclearnet.com ou contacter LCH.Clearnet SA à l'adresse lchclearnet_info@lchclearnet.com.

Pour toute question relative à cet Info Flash vous pouvez contacter :

Paris Derivatives Sales Team

+33 (0)1 49 27 16 30

paris.sales@liffe.com

Web site: www.nyx.com/liffe

Les Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext (« Liffe ») comprennent les marchés d'Instruments Dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Management qui concernent respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté afin d'assurer que les informations contenues dans cet Info-Flash soient exactes et non trompeuses, ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute utilisation qui pourrait en être faite (hormis dans les cas prévus par la loi). EURONEXT N.V. n'apporte aucune garantie, à titre exprès ou implicite, quant à l'exactitude du contenu des informations fournies ou la justesse de l'information, pour quelque raison que ce soit. Le contenu de cet Info-flash est fourni à simple titre d'information et ne saurait être considéré à titre de conseil en matière d'investissement. Ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans ce document. De même que le contenu de cet Info-Flash ne peut être assimilé à un contrat ou tout élément de contrat entre Euronext et le destinataire de cet Info-Flash.

Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

PARIS INFO FLASH N° PA09/01

ISSUE DATE: 8 January 2009
EFFECTIVE DATE: 14 January 2009

Impact of Single Order Book on derivatives market.

Executive Summary :

This Info Flash informs members of the impact on derivatives of the Single Order Book that will be implemented on Euronext cash markets on 14 January 2009.

1. The Single Order Book on Euronext Cash Market

Principle

The Single Order Book will consist of one single trading line for securities listed on several Euronext Cash marketplaces (multi-listed securities) by introducing the concept of '**Market of Reference**' (MoR) for each security. The Single Order Book will bring together all the liquidity in each security, enhancing spreads and market depth in order to achieve better price formation. Although all orders will be concentrated on a single trading line, issuers may still choose to be listed on more than one Euronext marketplace in order to enhance their visibility, qualify for inclusion in local indices or have trading volumes and prices published in the national press.

Scope

The scope of the Single Order Book project is all Cash market securities listed in France, Belgium and The Netherlands. A market of reference has been assigned to all securities in this scope, including the single-listed ones.

Launch date

The first trading day for the Single Order Book is scheduled for **14 January 2009**, three trading days before the launch of ESES Stream 3, the Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities project.

Web site: www.nyx.com/liffe

Les Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext (« Liffe ») comprennent les marchés d'Instruments Dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Management qui concernent respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté afin d'assurer que les informations contenues dans cet Info-Flash soient exactes et non trompeuses, ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute utilisation qui pourrait en être faite (hormis dans les cas prévus par la loi). EURONEXT N.V. n'apporte aucune garantie, à titre exprès ou implicite, quant à l'exactitude du contenu des informations fournies ou la justesse de l'information, pour quelque raison que ce soit. Le contenu de cet Info-flash est fourni à simple titre d'information et ne saurait être considéré à titre de conseil en matière d'investissement. Ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans ce document. De même que le contenu de cet Info-Flash ne peut être assimilé à un contrat ou tout élément de contrat entre Euronext et le destinataire de cet Info-Flash.
Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

Impact

The Single Order Book implementation will have no impact on the NSC system as the market rules and order book management will remain unchanged. In practice, from a trading perspective, Single Order Book implementation simply means the end of order book trading on marketplaces other than the market of reference.

Find out more

Details and documentation about the Single Order Book implementation are available on the Euronext website in the following location: www.euronext.com/singleorderbook.

2. Impact of the Single Order Book for derivatives

Concerned option contracts

Only five securities are underlying of option classes traded on at least two of the Amsterdam, Brussels and Paris markets. The table below shows the market of reference of the concerned underlying securities and the related option classes.

Underlying			Option contract	
Name	ISIN Code	Market of Reference (MoR)	Mnemonic	Market
Air France - KLM	FR0000031122	Euronext Paris	AFA	Amsterdam
			AF1 (American style) AF2 (European style)	Paris
Arcelor-Mittal	LU0323134006	Euronext Amsterdam	MT	Amsterdam
			MI1 (American style) MI3 (European style)	Paris
Dexia	BE0003796134	Euronext Brussels	DXB	Brussels
			DX1 (American style) DX2 (European style)	Paris
Fortis	BE0003801181	Euronext Brussels	FOR	Amsterdam
			FRB	Brussels
Unibail-Rodamco	FR0000124711	Euronext Paris	UBL	Amsterdam
			UL1(American style)	Paris

Web site: www.nyx.com/liffe

Les Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext (« Liffe ») comprennent les marchés d'Instruments Dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Management qui concernent respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté afin d'assurer que les informations contenues dans cet Info-Flash soient exactes et non trompeuses, ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute utilisation qui pourrait en être faite (hormis dans les cas prévus par la loi). EURONEXT N.V. n'apporte aucune garantie, à titre exprès ou implicite, quant à l'exactitude du contenu des informations fournies ou la justesse de l'information, pour quelque raison que ce soit. Le contenu de cet Info-flash est fourni à simple titre d'information et ne saurait être considéré à titre de conseil en matière d'investissement. Ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans ce document. De même que le contenu de cet Info-Flash ne peut être assimilé à un contrat ou tout élément de contrat entre Euronext et le destinataire de cet Info-Flash.
Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

Options remain multi-traded

For several of these option classes, trading volumes are split evenly between two trading venues and there are relatively high open positions for expiry dates beyond the scheduled launch date. In recent years, numerous steps have been taken to promote the harmonisation of the trading venues, both in terms of product features and of trading procedures. However a number of differences still remain between the Liffe markets, due to differences in market structure.

Although Liffe is committed to achieving a Derivatives Single Order Book, in view of these differences it is not appropriate at this stage to close or transfer the open positions from one trading venue to another for all multi-listed option contracts. In consequence **Liffe maintains the multi-listed option contracts with their specific features.**

Exercise, assignment and delta trades

As from 14 January 2009 the underlying security of a multi-traded equity option will become single-traded. The MoR of the underlying security will determine the reference price for the multi-traded option contract.

Trades on the cash market resulting from exercise, assignment or strategies associating the option and its underlying security will be automatically done on the MoR of the underlying security.

Example

- Currently three option classes are based on Dexia:
 - one listed on the Brussels market (DXB)
 - two listed on the Paris market (DX1 and DX2)
- As from 14 January 2009 the three option classes will remain listed on their respective Liffe markets but they will all be based on one single security: Dexia (BE0003796134), with a MoR Brussels.

The exercise of the DX1 or DX2 option contracts traded on the Paris derivatives market will automatically result in the settlement of the Dexia security on the Brussels cash market.

Web site: www.nyx.com/liffe



Liffe

NYSE Euronext

INFO-FLASH

EURONEXT DERIVATIVES MARKETS

Designation of a cash agent by the clearing member

In order to manage trades resulting from exercise, assignment or strategies associating the option and its underlying security, LCH.Clearnet SA has asked the derivatives clearing members to confirm or designate a cash agent on NYSE Euronext's cash trading markets in Paris, Brussels and Amsterdam.

For more information, please see the Info Flash published by LCH.Clearnet SA on 23 June 2008 available on www.lchclearnet.com or contact: lchclearnet_info@lchclearnet.com.

For further information in relation to this Info Flash, members should contact:

Paris Derivatives Sales Team

+33 (0)1 49 27 16 30

paris.sales@liffe.com

Web site: www.nyx.com/liffe

Les Marchés d'Instruments Dérivés d'Euronext (« Liffe ») comprennent les marchés d'Instruments Dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Management qui concernent respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté afin d'assurer que les informations contenues dans cet Info-Flash soient exactes et non trompeuses, ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute utilisation qui pourrait en être faite (hormis dans les cas prévus par la loi). EURONEXT N.V. n'apporte aucune garantie, à titre exprès ou implicite, quant à l'exactitude du contenu des informations fournies ou la justesse de l'information, pour quelque raison que ce soit. Le contenu de cet Info-flash est fourni à simple titre d'information et ne saurait être considéré à titre de conseil en matière d'investissement. Ni Euronext N.V., ni aucune de ses filiales, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans ce document. De même que le contenu de cet Info-Flash ne peut être assimilé à un contrat ou tout élément de contrat entre Euronext et le destinataire de cet Info-Flash.

Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands